



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/02/2024

SIMPLIFICATION DU PARCOURS DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS : CHRISTOPHE BÉCHU ET GUILLAUME KASBARIAN RENCONTRENT LA CAPEB ET LA FFB

Comme ils s'y étaient engagés, ce jeudi 15 février 2024, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Guillaume Kasbarian, ministre délégué chargé du Logement, ont rencontré Jean-Christophe Repon, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et Olivier Salleron, président de la Fédération française du bâtiment (FFB). Une occasion d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments grâce à la simplification de son parcours d'accès.

Les émissions directes du secteur du bâtiment représentent aujourd'hui 18% des émissions nationales de gaz à effet de serre. A ce titre, la rénovation énergétique des logements constitue ainsi un levier majeur d'action pour tenir les objectifs fixés à horizon 2050 de neutralité carbone.

Le Gouvernement a lancé en janvier 2020 le dispositif MaPrimeRénov' qui a joué le rôle de véritable déclencheur chez de nombreux Français qui se sont saisis massivement du dispositif dès avec plus de 2 millions de logements rénovés depuis 2020.

À l'issue de deux heures de réunion constructive, tous les participants ont mis en avant les vertus du dispositif mais ont unanimement alerté sur un processus de rénovation énergétique comportant désormais trop de lourdeurs administratives. Ils ont convenu qu'il était nécessaire de lever ces obstacles pour assurer l'efficacité du soutien à la rénovation énergétique et l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Attachés au succès de la politique de soutien à la rénovation énergétique, symbole d'une écologie à la française, porteuse d'opportunités économiques, les acteurs de la rénovation se sont mis d'accord sur trois évolutions à porter pour 2024 :

1. **Limiter** les obligations de recourir à un accompagnateur agréé seulement aux subventions les plus élevées ;
2. **Simplifier** le label « reconnu garant de l'environnement » (RGE), notamment pour les petites et moyennes entreprises ;
3. **Lever** les restrictions de financement concernant les gestes de rénovations simples et efficaces.

Début mars, l'ensemble de ces assouplissements seront présentés dans le détail à l'issue d'une nouvelle réunion de travail.

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse
Service presse de Christophe Béchu,
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

Service presse de Guillaume Kasbarian,
ministre délégué chargé du Logement

Tél : 01 40 81 10 71

Mél : presse.ml@logement.gouv.fr

[Désinscription ici](#)